

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS1069

présenté par  
M. Bentz  
-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et à accompagner ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'accompagnement étend ici l'aide à mourir du suicide assisté au suicide délégué qui engage la responsabilité des personnels soignants.

Le présent amendement marque en conséquence une différence de nature en supprimant ce second ajout à notre code.